

Date de convocation : 05/03/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	---

Le dix mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Christophe MOULIN, Jean Pierre NOUVET (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (3).

Absente : Colette MORIN (1)

Madame Hélène DREVET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Vote des taux des taxes locales pur l'année 2026.

DCM 20260310-3

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts notamment les articles 1636 sexies et 1639 A

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe d'habitation (TH) : 8.88 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 41.59 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 73.21 %

Ces taux s'appliquent aux bases d'imposition notifiées par l'administration fiscale.

- Charge Monsieur Le Maire de prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

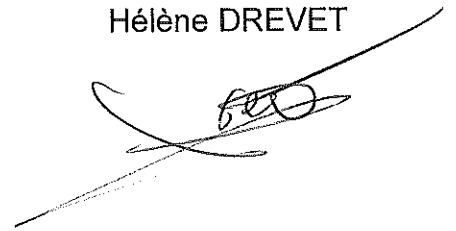
043-214300873-20260310-DCM20260310_3-DE
Reçu le 26/03/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Hélène DREVET



AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_3-DE
Reçu le 26/03/2026